

Résumé des éléments clés du budget 2011 pour les membres de l'ACCVM

Le résumé suivant est tiré de « Budget en bref » publié par le gouvernement fédéral, disponible sur le site <http://www.budget.gc.ca/2011/glance-aperçu/brief-bref-fra.html>.

Le budget « (...) réitère l'engagement du gouvernement de rétablir l'équilibre budgétaire sans hausser les impôts ni réduire les transferts aux particuliers, y compris les prestations pour les aînés, les enfants et les chômeurs ou encore les transferts à d'autres administrations au titre des soins de santé, des services sociaux et de la péréquation et le transfert de la taxe sur l'essence pour les municipalités ». Cela sera fait en :

- Cernant des économies qui atteignent plus de 500 M\$ annuellement en menant à bien la ronde d'examen stratégiques de 2010 qui comprennent des mesures prises pour freiner la croissance des dépenses de la Défense nationale et qui se traduiront par des économies de plus de 2,8 G\$ en économies permanentes.
- Éliminant les échappatoires fiscales.
- Effectuant un Examen stratégique et fonctionnel exhaustif d'un an afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités et des programmes du gouvernement et d'assurer une utilisation optimale de l'argent des contribuables.

L'arrivée à échéance des mesures de stimulation et les économies annoncées dans le présent budget devraient faire diminuer les dépenses de programmes, qui passeront de 16,0 % du produit intérieur brut (PIB) en 2009-2010 à 12,9 % en 2015-2016, un taux comparable à celui enregistré avant la récession. La dette fédérale devrait diminuer pour s'établir à 29,7 % du PIB en 2015-2016, soit à peu près au niveau enregistré avant la récession.

Le budget prévoit un déficit de 40,5 G\$ pour 2011, qui diminuera à 29,6 G\$ en 2012 et à 19,4 G\$ en 2013. En 2015, le budget sera équilibré et il y aura même un surplus qui pourrait servir à commencer à diminuer la dette l'année suivante.

Le résumé ci-dessous met l'accent sur les éléments du budget susceptibles d'intéresser particulièrement les membres de l'ACCVM.

Projet d'allègement fiscal pour les entreprises canadiennes en :

- Prolongeant d'un an jusqu'au 31 mars 2012 le crédit d'impôt temporaire de 15 % pour l'exploration minière en matière de dépenses d'exploration admissibles engagées jusqu'à la fin de 2013.
- Prolongeant de deux ans l'application de la déduction temporaire pour amortissement accéléré à l'égard des investissements dans les machines et le matériel de fabrication et de transformation;
- Rajustant les taux de déduction des coûts en capital incorporel relatifs aux projets de sables bitumineux de manière à ce qu'ils correspondent aux taux s'appliquant au secteur pétrolier et gazier traditionnel.
- Réduisant les formalités administratives pour alléger le fardeau de conformité des petites entreprises grâce à la Commission sur la réduction de la paperasse [*Remarque : l'ACCVM a entrepris des démarches auprès de cette commission pour réduire les coûts inutiles de conformité non seulement pour les petites entreprises, mais pour tous les membres de l'ACCVM. La majorité de ces démarches avaient trait aux déclarations fiscales*].
- Accordant un crédit ponctuel à l'embauche pour les petites entreprises pouvant atteindre 1 000 \$ au titre de la hausse des cotisations d'assurance-emploi (AE) versées par une entreprise en 2011 par rapport à celles versées en 2010.
- Prolongeant d'au plus 16 semaines les accords de travail partagé afin d'éviter les mises à pied en offrant des prestations d'AE aux travailleurs qui acceptent un horaire de travail réduit, le temps que leur employeur redresse sa situation.
- Renouvelant le projet pilote des 14 meilleures semaines et le projet pilote de travail pendant une période de prestations, dans le cadre du programme d'assurance-emploi, et ce, durant un an.
- Octroyant 20 M\$ sur deux ans à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs.
- Fournissant 80 M\$ de nouveaux fonds sur trois ans, dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle, pour aider les petites et moyennes entreprises à adopter plus rapidement les technologies de l'information et des communications grâce à des projets de collaboration avec les collègues.

Améliorer les programmes d'épargne-retraite et d'investissement en :

- Instaurant des règles antiévitement (qui entreront en vigueur généralement après le jour du budget) à l'égard des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) en adoptant les règles sur les avantages, les règles sur les placements interdits et les règles sur les placements non admissibles qui s'appliquent aux comptes d'épargne libre d'impôt (CELI). [*Remarque : dans les séances d'information à huis clos avec des fonctionnaires du ministère des Finances, on a noté que le secteur des valeurs mobilières cherchera peut-être à reconfirmer la décision de l'ARC concernant les avantages découlant des primes accordées aux clients*].
- Assouplissant des règles concernant l'accès aux actifs des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) pour les personnes dont l'espérance de vie est abrégée (changements qui entreront en vigueur après 2010) et en tenant en 2011 un examen du programme des REEI conformément aux engagements antérieurs. [*Remarque : cet examen devrait permettre à l'ACCVM de réclamer une simplification d'un certain nombre de mesures*]

- Octroyant jusqu'à 10 M\$ par année au titre d'allègements d'impôt aux souscripteurs de régimes individuels distincts, leur donnant ainsi la même marge de manœuvre pour répartir les actifs entre les frères et soeurs que celle dont jouissent actuellement les souscripteurs du type familial de régime enregistré d'épargne-études (REEE), et aux Canadiens qui poursuivent des études postsecondaires à l'étranger (changements qui entreront en vigueur après 2010).
- Rajustant les régimes de retraite individuels (RRI) de manière à ce qu'ils correspondent davantage aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR). Ces mesures entreront en vigueur en 2012 et durant les années suivantes.
- Calculant l'impôt sur le revenu fractionné (gains en capital) le jour du budget ou après dans certains cas.
- Menant des consultations sur les régimes de participation des employés aux bénéfices (dans la mesure où ils sont utilisés par certaines entreprises pour éviter de cotiser au Régime de pensions du Canada).
- Adoptant d'autres changements aux règles antiévitement (par exemple sur le report d'impôts dont profitent certaines entreprises en mettant sur pied des sociétés, des ordres de vente stop sur le rachat d'actions)
- *[Remarque : le budget ne fournit aucun détail supplémentaire sur les régimes de pension agréés collectifs (RPAC). Le personnel du ministère des Finances a confirmé dans les séances d'information à huis clos qu'il n'y a pas de changement visant à éliminer les cotisations sociales sur les cotisations à un REER collectif et il suggéré à l'ACCVM de le mentionner dans ses prochaines démarches auprès du ministère des Finances sur les RPAC.]*

Renforcer le système canadien de revenu à la retraite en :

- Bonifiant le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés qui comptent presque exclusivement sur leurs prestations de la Sécurité de la vieillesse et le SRG, et qui sont donc susceptibles de faire face à des difficultés financières, en accordant une nouvelle prestation complémentaire pouvant atteindre 600 \$ par année pour les aînés vivant seuls et de 840 \$ pour les couples, ce qui permettra d'améliorer la sécurité financière de plus de 680 000 aînés partout au Canada.
- Modifier les règles fédérales afin d'abolir l'âge de retraite obligatoire pour les personnes travaillant pour un employeur assujetti à la réglementation fédérale.

Concernant le secteur financier en :

- Présentant des mesures législatives qui accroîtront la stabilité du marché canadien du financement du logement et renforceront le régime d'assurance hypothécaire.
- Donnant suite aux recommandations du Groupe de travail sur la littératie financière en annonçant l'intention du gouvernement de nommer un dirigeant de la littératie financière chargé de promouvoir les efforts nationaux dans ce domaine.
- Protégeant mieux les consommateurs en interdisant les chèques non sollicités sur carte de crédit et en élaborant des mesures au sujet des cartes prépayées portant l'identification d'un réseau.

Pour les particuliers canadiens en :

- Accordant près de 870 M\$ sur deux ans (400 M\$ en 2011-2012) pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques et à la qualité de l'air, notamment en prolongeant le programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons; le gouvernement fédéral annoncera prochainement des détails au sujet de ce programme.
- Instaurant un nouveau crédit d'impôt pour aidants familiaux. Ce crédit non remboursable de 15 %, applicable à un montant de 2 000 \$, offrira un allègement fiscal aux aidants naturels qui prennent soin de personnes à charge ayant une déficience, incluant, pour la première fois, l'époux ou le conjoint de fait et les enfants mineurs.
- Éliminant le plafond des frais admissibles pouvant être déclarés par un contribuable au titre du crédit pour frais médicaux à l'égard d'une personne financièrement à sa charge.
- Instaurant un nouveau crédit d'impôt de 15 % pour les activités artistiques des enfants, qui s'applique à un montant maximal de 500 \$ de dépenses admissibles au titre de programmes d'activités artistiques, culturelles, récréatives et d'activités d'épanouissement.
- Améliorant le Programme de protection des salariés afin de protéger un plus grand nombre de travailleurs qui sont touchés par la faillite ou la mise en séquestre de leur employeur.
- Prolongeant l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés.
- Rehaussant et élargissant l'admissibilité des étudiants de niveau postsecondaire à temps plein et à temps partiel au Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants.
- Aidant les apprentis dans les métiers spécialisés ainsi que les travailleurs assujettis à une réglementation professionnelle en rendant admissibles au crédit d'impôt pour frais de scolarité les frais d'examen des gens de métier et des professionnels.
- Améliorant le cadre réglementaire s'appliquant au secteur des organismes de bienfaisance afin que les Canadiens puissent faire un don en toute confiance.

D'autres mesures avaient été annoncées avant le budget dans le cadre d'une motion de voies et moyens (par exemple des changements à la TPS/TVH des services financiers, l'augmentation des contributions au Régime de pensions de la Saskatchewan, des règles sur les sociétés étrangères affiliées). Le budget porte aussi sur : l'investissement dans l'innovation, l'éducation et la formation; une stratégie sur l'économie numérique; la sécurité publique et la justice; la protection de l'environnement; le renforcement de l'avantage du Canada sur le plan de la recherche; l'encouragement à la commercialisation et à l'innovation en entreprise; et des mesures ciblées en matière d'environnement et d'énergie propre, d'expansion des exportations, d'infrastructures et d'aide au secteur forestier.

Pour les amateurs de sport parmi nous, un octroi de 5 M\$ pour appuyer les célébrations du 100^e anniversaire de la Coupe Grey et d'un montant égal pour l'édition du centenaire du Stampede de Calgary.

Veillez consulter le budget fédéral pour d'autres détails :

<http://www.budget.gc.ca/2011/home-accueil-fra.html>